

Mairie de ST ANDRE-en-VIVARAIS

Nbre de Conseillers :

- en Exercice : 9
- Présents : 7
- Votants : 8

L'an Deux Mille vingt trois

Le 31 janvier 2023 à 19 heures 00.

Le Conseil Municipal de la Commune de ST André-en-Vivaraais

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la Présidence de M. CAVROY Antoine, Maire.

Date de convocation

Adressée individuellement

A chaque membre

Le : 24/01/2023

Présents : CAVROY Antoine, CHARRIER Brigitte, GRANGEON Régis, MAILLE
Nadège, MARCON Jean Michel, PAULET Marjolaine, QUIBLIER Aymeric

Absents : : BRUYERE CUOQ Patricia

Pouvoirs : MONGRENIER Julien donne pouvoir à CAVROY Antoine

Secrétaire : a été nommé(e) secrétaire

LISTES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2023

N° 2023 – 01 Objet : Modification des statuts

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas approuver les nouveaux statuts.

N° 2023 – 02 Objet : Désignation d'un correspondant incendie et secours

Le conseil municipal, à l'unanimité, souhaite reporter cette délibération au prochain conseil municipal.

N° 2023 – 03 Objet : Création d'une commission pour l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde

Le conseil municipal, à l'unanimité, souhaite reporter cette délibération au prochain conseil municipal.

N° 2023 – 04 Objet : Choix bureau d'étude chargé d'élaborer le PLU

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-Décide de confier les études relatives à l'élaboration du PLU à BEAUR SARL, pour un montant de
50 360 € HT, soit 60 432 € TTC.

-Autorise M. le Maire à solliciter de l'Etat l'attribution d'une dotation financière.

-Dit que les crédits destinés au financement des dépenses seront inscrits au budget.